

## Lettres patentes supplémentaires

Loi sur les compagnies (RLRQ, chapitre C-38)

Le Registraire des entreprises, en vertu de la Loi sur les compagnies, délivre les présentes lettres patentes supplémentaires à

CLUB SPORTIF LES APPALACHES INC.

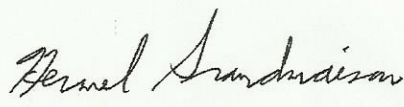
changeant son nom pour

Club Sportif Appalaches

et confirmant le ou les documents ci-annexés.

*Fait à Québec le 23 janvier 2017.*

Déposé au registre le 23 janvier 2017 sous le  
numéro d'entreprise du Québec 1144466621

  
Registraire des entreprises



## Résolution

Inscrivez le nom de la personne morale et sa version dans une autre langue, s'il y a lieu :

Club Sportif les Appalaches Inc.

Il est résolu de modifier (Cochez la ou les cases appropriées.)

- |  |   |
|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> les pouvoirs ou les objets       | <input checked="" type="checkbox"/> le nombre d'administrateurs |
| <input type="checkbox"/> les biens immobiliers                       | <input checked="" type="checkbox"/> le siège (localité)         |
| <input type="checkbox"/> les revenus provenant des biens immobiliers | <input checked="" type="checkbox"/> les autres dispositions     |
| <input checked="" type="checkbox"/> le nom                           |   |

de la façon suivante :

L'organisme portera le nom simplifié suivant Club Sportif Appalaches

Le nombre d'administrateurs est fixé à 7

La corporation aura son siège au 25 chemin des Appalaches Est à l'Islet

La corporation poursuivra les buts suivants :

1. Opérer un centre de ski de fond et organiser diverses activités pour le développement et la promotion de ce sport ainsi que des sports connexes.

2. Opérer un chalet et y offrir des services hivernaux de restauration et d'loisirs pour le bénéfice des membres et des usagers

3. Organiser des activités sociales et de financement en lien avec les points 1 et 2

Les administrateurs suivants sont autorisés à signer tous les documents nécessaires à la prise d'effet de la présente résolution :

Patrice Fortin, Président

Nom de l'administrateur

Arnaud MAURICE, Vice-président

Nom de l'administrateur

## Signature

Copie certifiée de la résolution n° 286 de la personne morale (Inscrivez le nom de la personne morale et sa version dans une autre langue, s'il y a lieu.)

Club Sportif les Appalaches Inc.

adoptée par le vote d'au moins les deux tiers des membres présents à une assemblée extraordinaire convoquée à cette fin et tenue

le 2, 0, 1, 6, 0, 9, 1, 6.

A. MAURICE V. Pdt.  
Signature du secrétaire ou du dirigeant autorisé

## Autres dispositions (s'il y a lieu)

Résolution n° 286

En cas de liquidation de la personne morale ou de distribution des biens de la personne morale, ces derniers seront dévolus à une organisation exerçant une activité analogue



A. MAURICE

V. Pdt

Signature du secrétaire ou du dirigeant autorisé